

PRÉ-REGLEMENT PARTICULIER

7ème Rallye de Régularité Historique *∞ CLASSIC VAL DE SÈVRE ∞* *12 & 13 mai 2012*

PROGRAMME – HORAIRES

- 10 janvier 2012 : Publication du règlement
10 janvier 2012 : Ouverture des engagements
12 avril 2012 : Clôture des engagements à minuit (cachet de la poste faisant foi)
12 mai 2012 : Parution du road-book
- Dates et heures des reconnaissances : néant
- 12 mai 2012 : Vérifications administratives de 7h30 à 10h30
Lieu : l'Automobile-club 49 Avenue de la Rochelle 79000 Niort
- 12 mai 2012 : Vérifications techniques de 7h40 à 11h30
Lieu : Parking Espace Culturel Leclerc Zone Mendès France 79000 Niort
- Heure de mise en place du parc de départ : à partir 07h40
Lieu : Parking Espace Culturel Leclerc Zone Mendès France 79000 Niort
- 1^{ère} réunion du collège des Commissaires Sportifs : 9h30
Lieu : l'Automobile-club 49 Avenue de la Rochelle 79000 Niort
- Publication des équipages admis au départ : 11h40
Briefing obligatoire des concurrents le 12 mai 2012 à 11h40
Lieu : salle de spectacles espace culturel Leclerc zone Mendès France 79000 Niort
- Repas en commun Cafétéria Leclerc de 12h00 à 13h00
Départ : 12 mai 2012 à 13h30
Lieu : Parking Espace Culturel Leclerc Zone Mendès France 79000 Niort
- Publication des résultats partiels à l'issue de la 1^{ère} étape
Lieu : l'AGAPE 365 av de La Rochelle 79000 Niort
- Arrivée le 13 mai 2012 à partir de 12h00
Lieu : Salle des fêtes Coulonges sur l'Autize 79160
- Vérification finale : néant
- Publication des résultats du rallye : salle des fêtes Coulonges sur l'Autize 79160
Lieu : Salle des fêtes Coulonges sur l'Autize 79160
- Remise des prix au cours du repas de clôture à partir de 13 h 30
Lieu : Salle des fêtes Coulonges sur l'Autize 79160
- 12 mai 2012 : **Etape 1 :**
Liaison de regroupement et d'étalonnage : Niort (ACDS) – Parking Espace Culturel Leclerc Zone Mendès France 79000 Niort
Section 1 : NIORT – Saint-Maxire : pause offerte par la municipalité
Section 2 : Saint-Maxire – Vouvant : pause offerte par la municipalité
Section 3 : Vouvant Fontenay Le Comte
Section 4 et 5 : Fontenay le Comte – Fontenay Le Comte
Section 6 : Fontenay Le Comte – Coulonges/Autize : Dîner
Section 7 : Coulonges sur l'Autize – Saint Pompain (Epreuve de Nuit)
Section 8 : Saint Pompain – Benet (Epreuve de Nuit)
Section 9 : Benet – NIORT-BESSINES (Epreuve de Nuit)
- Publication du classement partiel officieux et des heures de départ de la 2^{ème} étape à partir de 24h00
Lieu : l'Automobile-club 49 Avenue de la Rochelle 79000 Niort
- 13 mai 2012 : **Etape 2 :**
Section 10 : Fors-Coulon pause offerte par la municipalité
Section 11 : Coulon-Coulonges sur l'Autize
Sections 12 et 13 : Epreuve de maniabilité sur route fermée en régularité.
- Tableau Officiel d'affichage :**
- 12 mai 2012 :
De 8h30 à 24h00
Lieu : l'Automobile-club 49 Avenue de la Rochelle 79000 Niort
De 20h à 22h Coulonges sur l'Autize Salle des fêtes
Lieu : Salle des fêtes Coulonges sur l'Autize 79160
- 13 mai 2012 :
De 0h00 à 12h30
Lieu : l'Automobile-club 49 Avenue de la Rochelle 79000 Niort
De 10h à 14h00
Lieu : Salle des fêtes Coulonges sur l'Autize 79160

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Deux Sèvres 49 avenue de La Rochelle 79000 Niort organise en qualité d'organisateur administratif, du 12 au 13 Mai 2012, le 7^{ème} Rallye de Régularité Historique dénommé "Classic Val de Sèvre".

L'adresse permanente du bureau de l'organisation est au 49 Avenue de la Rochelle 79000 Niort.

Ce rallye sera disputé conformément :

- au code sportif international de la FIA
- au présent règlement et à ses additifs éventuels
- au code de la route

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Poitou-Charentes sous le N° (en cours)

Et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° (en cours)

Comité d'Organisation

Président : Jean Marie SERVANT

Vice-président: Jean Yves GOASDOUE

Membres : Michel LOUBEAU

Jack BOINOT

Yves DEMANGE

Philippe BERNEUX

Danielle MORIN

Sylvette CHARTIER

Jean Louis TISSERAND

Guy ARPIN

Il est demandé aux participants de bien vouloir rester en contact avec l'organisation afin de prendre connaissance des éventuelles informations mises à jour sur le site : www.automobile-club.com (page Association Sportive)

Secrétariat du Rallye, Adresse : 49 avenue de La Rochelle 79000 Niort

Téléphone : 05 49 06 07 07 / Fax : 05 49 24 23 18 / mobile : 06.10.93.18.97

Courriel : asac79@laposte.net

Permanence du Rallye :

12 mai 2012

Lieu : Automobile-club 49 Avenue de la Rochelle 79000 Niort

Horaires: de 7h30 à minuit et de 00h00 à 10h00

13 mai 2012

Lieu : Salle des fêtes Coulonges sur l'Autize 79160

Horaires: de 10h à 14h00

Organisateur technique

Nom : L'Association Sportive Automobile des Deux Sèvres

Adresse : 49 avenue de La Rochelle 79000 Niort

1.1P. OFFICIELS

Directeur de course :

M^r. Guy TRONCAL

Directeur de course Adjoint :

M^r. Marcel CONSTANS

M^r. Jean BEGARIE

M^r. Yvon DAGET

Officiels:

M^r. Jacky PRUDHOMME

M^r. Guy ANDRIEU

Collège Commissaires Sportifs :

Président : Mr Michel VAURIE

M^r. Roger ALVES

M^r. Matthieu BONNAUD

Commissaires Techniques :

Responsable : Mr Roger REGHEM

M^r. André SIMONNEAU

Chargé des relations avec les concurrents (CS) :

M^{me}. Michèle MEYER

M^r. Claude DELOUBES

1.2P. ELIGIBILITE

Néant

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le : 12 mai 2012 de 7h30 à 10h30

Lieu : l'Automobile-club 49 Avenue de la Rochelle 79000 Niort

Les vérifications techniques auront lieu le : 12 mai 2012 de 7h40 à 11h30

Lieu : Parking Espace Culturel Leclerc Zone Mendès France 79000 Niort

1.3.3P. Il est conseillé mais non obligatoire, de présenter aux commissaires techniques :

- un "laissez-passer de Véhicule pour parcours de Régularité Historique" FIA délivré par la FFSA
- ou une Fiche d'Identité ou Passeport Technique pour Véhicule Historique FIA.

1.3.4P. Type d'instruments autorisés :

- compteur de vitesse avec totalisateur kilométrique à transmission mécanique exclusivement.
- ceintures de sécurité et harnais, même si le véhicule d'origine n'en était pas pourvu.
- trip masters mécaniques et rétro trips mécaniques exclusivement.
- 2 chronomètres à main de type analogique ou digital. Ceux-ci ne doivent pas être fixés sur le véhicule.
- machine à calculer **non** programmable.
- extincteurs, triangles et gilets obligatoires.
- les téléphones portables ne doivent être utilisés que pour des situations d'urgence ou de sécurité.
- tout ce qui n'est pas nommément autorisé est interdit.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

2.1P. Conforme au règlement standard FFSA

2.1.1. Assurance en cours de validité.

Le concurrent devra vérifier auprès de sa compagnie que son véhicule est bien assuré en RC pour ce genre d'événement. Tout licencié bénéficie de la couverture assurance « individuelle accident » souscrite par la FFSA auprès de la compagnie AON. L'étendue des garanties figure sur l'imprimé de licence. Tout licencié peut souscrire directement, auprès de la compagnie AON, des assurances facultatives optionnelles en complément de l'assurance « individuelle accident » souscrite par la FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.1. Toute personne qui désire participer au rallye de Régularité Historique Classic Val de Sèvre doit envoyer le formulaire d'engagement dûment rempli et accompagné du règlement au Secrétariat du Rallye :

- **ASAC Deux-Sèvres 49 Avenue de la Rochelle 79000 NIORT Tél. : 05-49-06-07-07**

L'organisateur doit avoir reçu le formulaire le 12 avril 2012 au plus tard.

Les détails concernant le/s équipier/s peuvent être communiqués jusqu'aux vérifications administratives.

Un membre de l'équipage ou la voiture pourront être remplacés jusqu'au moment des vérifications administratives, avec l'accord des organisateurs.

Un équipage est composé du premier pilote, du copilote et éventuellement d'autres équipiers (si la carte grise l'autorise, dans ce cas remplir la fiche d'engagement complémentaire), âge minimum des équipiers 10 ans.

3.1.2. Le nombre des engagés est fixé à 60 voitures maximum.

3.1.3. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 210 € avant le 11 avril 2012 et 260 € à partir du 12 avril 2012
- sans la publicité facultative des organisateurs : 520 €

Ces droits d'engagement comprennent :

- 2 repas du samedi midi
- 2 repas du samedi soir et 2 repas du dimanche midi
- 2 plaques rallye
- Road book et documents de course
- 2 panneaux de portière avec N° de course
- l'assurance RC de l'organisateur et des concurrents entre eux
- parking 40 places fermé non gardé le samedi soir
- les pauses conviviales
- le cadeau souvenir

3.1.4. Les pilotes ou équipiers ne possédant pas de licence concurrent-conducteur valable pour l'année en cours peuvent obtenir auprès de l'organisateur, lors des vérifications administratives, un Titre de Participation Régularité Régional (TPRR), valable pour ce seul rallye à condition d'en avoir fait la demande avant le 27 avril 2012.

3.1.5. Remboursement des droits :

Les droits d'engagement seront intégralement remboursés :

- aux équipages dont l'engagement aura été refusé par l'organisation avant la parution des ordres de convocation,
- en cas d'annulation du rallye.

En cas de désistement :

- après le 12 avril 2012, 50 % des droits d'engagement resteront acquis à l'organisation,
- après le 5 mai, 80 % seront retenus.

En cas de forfait sans en avoir informé la permanence du rallye avant l'heure de convocation au contrôle administratif la totalité des droits d'engagement restera acquise à l'organisation.

Les droits d'engagement ne seront pas remboursés à l'issue des contrôles administratifs et techniques, en cas de non présentation ou de non-conformité des documents administratifs ou pour toute voiture ne présentant pas les garanties suffisantes de sécurité ou ne respectant pas les règles du code de la route.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Seules sont autorisées les voitures correspondant à l'annexe K du Code Sportif de la FIA et conformément à la législation française.

Sont autorisées les catégories suivantes :

- 1) Catégorie Régularité Historique : voitures telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA jusqu'au 31.12.1981
- 2) Catégorie Régularité Prestige : voitures de Grand Tourisme (GT) de série en conformité avec leur homologation routière à partir du 01.01.1982
- 3) Catégorie Régularité Tourisme : voitures de tourisme en conformité avec leur homologation routière à partir du 01.01.1982

Un extincteur est obligatoire à bord de chaque voiture.

L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à toute voiture qui ne satisferait pas à "l'esprit" et à l'aspect de la période donnée.

4.1.1. 2 casques (à utiliser exclusivement sur le circuit et interdit sur le routier. Sur le circuit, pas de passager arrière.)

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Afin d'éviter les reconnaissances, l'itinéraire restera secret.

Longueur totale du parcours : 360 km

Nombre d'étapes : 2

Nombre de sections : 13

Nombre de secteurs de régularité : 18

Distribution du Road book ou de l'itinéraire détaillé le samedi matin 12 mai 2012 pour l'étape 1 et le samedi soir 12 mai 2012 pour l'étape 2.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme à la réglementation FFSA

7.1P. **DEPART**

L'intervalle de départ entre les voitures sera de 1 minute.

Le départ sera donné en conformité avec le programme.

L'absence de visa ou de marque d'un contrôle quelconque ou la remise du carnet de contrôle aux postes de contrôle dans un ordre incorrect entraînera une pénalité de 10 minutes.

7.2P. **CARNET DE ROUTE**

7.2.1. Chaque équipage recevra un carnet de route sur lequel seront indiquées les heures de départ et d'arrivée (CH et SR)

7.2.2. Les horaires sont inscrits par les officiels uniquement.

7.2.3. Chaque équipage est responsable de son carnet de route

7.2.4. La perte du carnet de route entraîne la mise hors classement

7.3P. **CARNET D'ITINERAIRE (ROAD BOOK)**

Chaque équipage recevra un Road Book par étape de type fléché métré

Rappel des pénalités

Contrôle horaire :

Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée à raison de :

- ✓ retard par minute ou fraction de minute : 10 secondes
- ✓ avance par minute ou fraction de minute : 1 minute
- ✓ absence d'un visa de contrôle horaire ou arrivée au contrôle après le délai maximum autorisé : 10 minutes
- ✓ passage d'un contrôle à l'envers : 10mn.
- ✓ pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire de l'épreuve.

Test de régularité :

- ✓ par seconde au dessous ou au dessus du temps idéal : 1 seconde
- ✓ par test de régularité non effectué ou sauté : le plus mauvais temps + 15 minutes (Collège des CS)
- ✓ pas de pénalité additionnelle pour avoir manqué le contrôle horaire au départ de ce test de régularité
- ✓ dépassement de plus de 20% de la vitesse moyenne autorisée ou choisie : Collège des CS
- ✓ si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il pourra être admis de nouveau dans le rallye à condition que dans l'heure suivant l'horaire d'affichage des classements de l'étape, il informe le directeur d'épreuve de son intention de continuer. Dans ce cas, la voiture doit être présentée au parc fermé 15 minutes avant le départ de l'étape suivante.

Circulation infraction au code de la route :

- ✓ 1^{ère} infraction : 1 minute
- ✓ 2^{ème} infraction : 5 minutes
- ✓ 3^{ème} infraction : exclusion sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

7.3.1. Les défauts de plaque de rallye, de numéro de portière gauche ou droite, d'adhésifs publicitaires fournis par l'organisation sont sanctionnés chacun d'une pénalité de : 10 minutes

7.3.2. La mise hors rallye sans remboursement même partiel avec restitution des badges et des adhésifs de porte, interdiction de suivre la manifestation, peut être prononcée pour :

- ✓ passager non déclaré,
- ✓ changement de véhicule sans entente préalable avec l'organisateur,
- ✓ excès de vitesse ou infraction grave au code de la route,
- ✓ conduite dangereuse constatée par un membre organisateur et un concurrent,
- ✓ attitude impolie ou inconvenante constatée par deux membres organisateurs.

7.4P. **EPREUVE DE REGULARITE AU CIRCUIT AUTOMOBILE DE FONTENAY LE COMTE**

7.4.1. Les départs seront donnés par plateaux de 20 voitures. Chaque plateau effectuera 2 ou 3 séries de tours en fonction du timing.

7.4.2. Chaque série comportera :

- 1 tour de mise en place suivi de
- 1 tour de reconnaissance suivi de
- 1 tour de référence suivi de
- 3 tours à effectuer chacun dans le même temps que le tour de référence.

7.4.3. Sortie du circuit dans le 7^{ème} tour et dès l'allumage des feux rouges.

7.4.4. Les écarts de temps serviront à l'attribution des pénalités (10 secondes par seconde d'écart)

7.4.5. Pour les 2^{ème} et éventuel 3^{ème} départs il n'y aura pas de tour de reconnaissance ni de tour de référence. Le temps de référence sera celui de la première série et la sortie du circuit se fera dans le 5^{ème} tour.

7.4.6. Il est rappelé que chaque concurrent devra se soumettre aux signaux, drapeaux et injonctions du chef de piste.

7.5P. **EPREUVE DE MANIABILITE EN REGULARITE DE COULONGES SUR L'AUTIZE**

7.5.1. L'épreuve de maniabilité est intégrée à un secteur de régularité et il est placé au départ de ce secteur. Il n'y a pas de temps de référence pour effectuer l'épreuve mais les concurrents devront respecter les moyennes imposées sur la totalité du secteur.

7.5.2. Ce secteur sera couru deux fois

7.5.3. Le classement sera effectué en tenant compte des écarts par rapport à la moyenne imposée comme pour tous les autres secteurs de régularité.

7.5.4. Le slalom étant une épreuve de maniabilité et non de vitesse, chaque quille déplacée donnera lieu à une pénalité de 60 secondes.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

Chaque participant est considéré comme adhérant au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appels. AUCUNE RECLAMATION NE SERA ADMISE en raison du caractère amical de la manifestation.

Cependant toute explication ressentie comme nécessaire par un concurrent pourra être fournie par le Commissaire Sportif responsable des « relations avec les concurrents ».

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement et au programme de la manifestation ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement se fera par mesure des temps à la seconde

Le classement se fait par l'addition des pénalisations en secondes recueillies sur le parcours aux différents contrôles horaires ou secteurs de régularité auxquelles s'ajoutent toutes les autres pénalisations réglementaires.

L'équipage ayant obtenu le plus petit total de points est proclamé vainqueur du classement général, le suivant étant deuxième, et ainsi de suite.

Un classement est aussi établi par groupe selon la classification suivante :

- Groupe 1 avant 1947
- Groupe 2 de 1947 à 1961
- Groupe 3 de 1962 à 1965
- Groupe 4 de 1966 à 1969
- Groupe 5 de 1970 à 1975
- Groupe 6 de 1976 à 1981
- Groupe 7 de 1982 à 1985
- Groupe 8 véhicules d'exception

En cas d'ex-æquo est proclamé vainqueur, celui qui a obtenu la plus petite pénalisation lors du premier secteur de régularité. Si cela ne suffisait pas à départager les équipages ex-æquo, les pénalisations du deuxième, troisième, quatrième secteur de régularité seraient alors prises en considération.

Le classement de la 1^{ère} étape sera affiché au plus tard 1h30 après l'arrivée de la dernière voiture en parc de fin d'étape.

Un classement est également établi pour les véhicules sans compteur ou trip master additionnels.

ARTICLE 10P. COUPES

Distribution des prix le 13 mai 2012 à partir de 14h30

Lieu : Salle des fêtes Coulonges sur l'Autize 79160

Il sera distribué :

Classement général

- Le vainqueur (hors groupes 7 et 8) se verra confié le Trophée Automobile-Club. Il en deviendra définitivement détenteur après deux victoires scratch consécutives.
- Les cinq premiers équipages du classement scratch (hors groupes 7 et 8) recevront une coupe.

Classement par groupe

- Dans chaque groupe le 1^{er} équipage non déjà récompensé par ailleurs recevra une coupe

Classement féminin

- Le premier équipage exclusivement féminin recevra une coupe

Classement Ecurie

- Une coupe récompensera l'écurie (minimum 3 voitures) ayant réalisé la meilleure moyenne de ses engagés (total des pénalités de équipages engagés / nombre d'équipages engagés) à la condition que le nombre d'écuries inscrites soit supérieur à 3.

Classement sans compteur additionnel

- Le 1^{er} recevra une coupe, s'il n'a pas déjà été récompensé par ailleurs.

L'organisation se réserve le droit de distribuer des prix additionnels. « **DECOUVERTE** » :

ARTICLE 11P. DECOUVERTE

L'intégralité du règlement s'applique aux équipages inscrits en « découverte »

Ils devront prendre les départs des secteurs de régularité sous l'autorité des officiels présents.

Ils seront classés uniquement en fonction des pénalités routières.

Il leur est interdit de doubler un équipage inscrit en régularité (sauf en cas de panne de celui-ci) ainsi que la voiture damier.

Ils devront prendre toute mesure afin d'être correctement assurés.

Assurance en cours de validité.

Le concurrent devra vérifier auprès de sa compagnie que son véhicule est bien assuré en RC et en « individuelle accident » pour ce genre d'événement.

De plus il devra fournir une attestation d'assurance RC circuit.

Au cas où son assurance ne couvre pas ce genre de risque, il devra, lors de l'inscription, en faire une demande : (14 € / véhicule. Voir article 2.1.1 ci-dessus).